

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 4 août 2015, à 21h55, sous la présidence de M. Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **ABSENCE D'AVIS DE CONVOCATION - QUORUM**

Les membres du Conseil, tous présents, acceptent de siéger sans avis de convocation considérant le délai très court pour procéder à la demande de subvention.

### **15-08-01 PROJET DE DECK HOCKEY AUPRÈS DU MEESR**

Considérant qu'il est préférable que la Municipalité dépose la demande de subvention auprès du MEESR quant au projet de Deck hockey puisqu'elle est propriétaire des infrastructures (la présente abrogeant la résolution 15-07-19);

15-08-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- Que la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise la présentation du projet d'aménagement d'un terrain sportif à l'intérieur de la patinoire « Tout en un –Deck hockey + » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Bonaventure à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la Municipalité de Saint-Bonaventure désigne monsieur le maire Félicien Cardin et/ou madame Claire Côté, directrice générale comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15-08-02 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

15-08-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 21h59, la séance est close.

---

Félicien Cardin, maire

---

Claire Côté, dir. gén./sec.-trés.